

I. <u>DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE</u>

L'accueil des pêcheurs se fera à partir de 5h30, au lieu dit «Montguimier». Pour la 3eme édition, une seule manche de pêche d'une durée de 5h (même durée que l'an dernier). Le concours débute donc tôt, afin de laisser plus de liberté sur la fin de journée.

P'tit dèj (compris dans l'inscription) : 5h30 à 6h30

Mise a l'eau des bateaux et préparation du matos : 5h30 à 6h30

Briefing : 6h45
 Pêche: : 7h à 12h

Débriefing et remise des lots : 12h30 à 13h30

Repas (compris dans l'inscription) : 13h30

L'épreuve concerne une compétition de pêche aux leurres artificiels en floattube (individuel) et en bateau (en double).

- Les concurrents devront être en possession d'une carte de pêche valide.
- Les organisateurs se réservent le droit d'annuler le concours en cas de force majeure.
- Les concurrents sont seuls responsables de leurs matériels (véhicule, bateau, float-tube, cannes etc.). Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas d'accident ou vol de matériels durant la compétition.
- Un participant mineur ne pourra concourir que s'il présente une autorisation parentale.

II. MATERIEL AUTORISÉ

- Pour la pêche en float-tube les déplacements se feront uniquement à l'aide de palmes. Toute assistance électrique est interdite.
- Les déplacements et l'action de pêche sur les float-tube ne pourront se faire qu'en étant en position assise.
- L'usage des épuisettes est autorisé et même conseillé. Seules les épuisettes avec les mailles non nouées et caoutchoutées sont permises.
- Les « fish-grip » ou « pinces à poissons » et les gaffes sont interdits.



- L'écho sondeur et le GPS sont autorisés.
- Les compétiteurs pourront monter le nombre de cannes qu'ils souhaitent mais ils ne pourront pécher qu'avec une seule canne à la fois. La pêche à la mouche des carnassiers est autorisée.
- Toute embarcation devra avoir un sac de conservation ou une bourriche afin de conserver leur(s) poisson(s) en bonne santé le temps qu'elle rejoigne les commissaires pour la mesure.

III. <u>DÉROULEMENT SPORTIF</u>

- Le départ et la fin de manche sont annoncés : ils se font tous deux au point de ralliement dans l'heure impartie. Les embarcations devront être accostées avant la fin de la manche soit maximum à 12h.
- La distance entre les float-tubes et bateaux en action de pêche sera de 10 mètres minimum, même entre copains.
- Les poissons capturés seront validés uniquement s'ils sont piqués dans la bouche.
- Les poissons pris en compte :

Black-bass
 Brochet
 maille 300 mm
 maille 500 mm
 maille 200 mm
 Sandre
 maille 400 mm
 maille 600 mm
 Chevesne
 maille 300 mm

- La pêche se pratiquera uniquement en no-kill. Les poissons morts ou qui ne repartiront pas ne pourront pas être comptabilisés.
- Le harponnage volontaire du poisson est interdit.
- Les compétiteurs ne pourront en aucun cas conserver des poissons non maillés, ils devront être relâchés immédiatement après leur prise.



IV. <u>CLASSEMENT</u>

- Pour le classement général seuls les 6 plus gros poissons seront pris en compte.
- Le calcul des points de la compétition se fait par mesure des poissons en millimètres : (1mm = 1point)

Exemple:

Prise 1 : Black-bass 321 mm
Prise 2 : Brochet 623 mm
Prise 3 : Perche 226 mm
Prise 4 : Sandre 678 mm
Prise 5 : Silure 664 mm
Prise 6 : Chevesne 312 mm
Prise 7 : Perche 203 mm

= 321 points
= 623 points
= 678 points
= 664 points
= 312 points

Total = 2824 points

V. <u>SÉCURITÉ</u>

- Le gilet de sauvetage est obligatoire, aucun compétiteur ne pourra prendre le départ sans gilet de sauvetage.
- Toute embarcation devra porter assistance à son ou ses voisins en cas de difficultés ou de danger.
- L'usage d'alcool ou de drogues est interdit durant la compétition.
- Tout désistement sera impossible moins de 15 jours avant l'épreuve. Sauf cas de force majeur, nous contacter.

Tout acte ne respectant pas ce règlement entrainera une pénalité de points voire une disqualification!



BULLETIN D'INSCRIPTION concours + repas inclus

Nom:	Prénom :	Date de naissance :		
Adresse:				
Téléphone :	Mail:			
Type d'embarcation :	Float-tube	Bateau		
« Je déclare sur l'honneur avoir lu le présent règlement et en respecter le contenu ».				
Date et signature précédés de la mention « lu et approuvé » :				
L'inscription sera validée à réception du présent document signé et accompagné d'un chèque de 30 € par float-tube et 60 € par bateau ou 2 X 30 €				
	À l'ordre de : AAPPMA LA BREM	<u>E.</u>		
Adresse d'envoi :	GODARD Arthur			
	9 rue de Thiors 79600 SAINT GENEROUX			
Renseignements:	GODARD Julien 06.27.82.42.64			

INSCRIPTION REPAS MOULES FRITES non-compétiteurs

Pour ceux qui ne pêchent pas, mais qui désirent venir manger à midi

Nom	Prénom	Repas adulte (12€)	Repas enfants (-12ans) (7€)

Cette dernière feuille est à renvoyer, les autres sont à conserver.